



**Communiqué de Jeunes Volontaires pour L'Environnement (JVE) Côte d'Ivoire et MiningWatch Canada concernant la pollution au cyanure par la société Endeavour Mining du fleuve Cavally à l'ouest de la Côte d'Ivoire, qui a fait 200 victimes et causé des dégâts environnementaux.**

Le samedi 22 juin 2024, les communautés riveraines du fleuve Cavally ont été affectées par la pollution du fleuve Cavally. Le lundi 24 juin, des cas d'intoxication liés à la consommation de poissons de ce fleuve ont été enregistrés à l'hôpital du village de Ouyatouo, épiceutre de la pollution. Depuis cette période, les communautés se battent pour que l'entreprise prenne en charge les nombreuses conséquences de cette situation.

JVE Côte d'Ivoire, qui a conduit une mission de solidarité du 5 au 7 juillet 2024, exprime sa profonde inquiétude face à la pollution au cyanure survenue récemment dans le fleuve Cavally, à l'ouest de la Côte d'Ivoire, imputée à la société Endeavour Mining. Cet incident tragique a causé la contamination de 200 personnes et engendré des dégâts environnementaux considérables.

Nous déplorons non seulement ces dégâts humains, mais aussi l'impact dévastateur sur les écosystèmes locaux et les communautés riveraines qui dépendent du fleuve pour leur subsistance. Cette situation soulève des questions cruciales sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises opérant sur notre territoire,

Tout en exprimant sa solidarité aux communautés impactées, JVE Côte d'Ivoire appelle à :

- Créer un cadre de concertation avec les communautés pour discuter des mesures urgentes ;
- Mettre en place des mesures immédiates pour protéger ;
- Renforcer la réglementation et le contrôle des activités minières afin d'éviter de futurs désastres.

MiningWatch Canada est profondément déçue qu'en 2024 une autre grande multinationale minière canadienne n'agisse pas de manière responsable sur tous les fronts, déclare Catherine Coumans, soulignant l'incapacité de l'entreprise à prévenir un déversement catastrophique de déchets, l'incapacité à fournir des informations transparentes et détaillées sur le déversement,

par exemple sur son site web, l'incapacité à fournir en temps voulu des sources d'eau alternatives suffisantes aux communautés touchées, l'incapacité à fournir des soins médicaux essentiels, l'incapacité à indemniser la perte de moyens de subsistance.

Nous félicitons le gouvernement pour toutes les actions menées et exhortons également Endeavour Mining à prendre ses responsabilités en indemnisant les victimes et en contribuant à la restauration de l'environnement.

La préservation de notre environnement et la protection des vies humaines doivent être la priorité de tous.

Fait à Abidjan le vendredi 12 juillet 2024

For more information contact :

DALEBA Nahounou Pierre - [d.nahounou@jvecotedivoire.org](mailto:d.nahounou@jvecotedivoire.org)

Catherine Coumans – [catherine@miningwatch.ca](mailto:catherine@miningwatch.ca)